



Conditionnement(s)

Composition :

Classification RAC : 23

Numéro AMM : 2110086

Mode d'action : Inhibition de la biosynthèse des lipides.

MOVENTO est une solution polyvalente dans la lutte contre les ravageurs.

		PROYECTO DE LEY DE TRANSICIÓN A LA VIDA ADULTA						
		CÓDIGO DE LEY						
		PR. 1000	PR. 1001	PR. 1002	PR. 1003	PR. 1004	PR. 1005	PR. 1006
		PR. 1000	PR. 1001	PR. 1002	PR. 1003	PR. 1004	PR. 1005	PR. 1006
Código (aprox. 80%)								
PR. 1000	PR. 1001	PR. 1002	PR. 1003	PR. 1004	PR. 1005	PR. 1006	PR. 1007	PR. 1008
PR. 1009	PR. 1010	PR. 1011	PR. 1012	PR. 1013	PR. 1014	PR. 1015	PR. 1016	PR. 1017
PR. 1018	PR. 1019	PR. 1020	PR. 1021	PR. 1022	PR. 1023	PR. 1024	PR. 1025	PR. 1026
PR. 1027	PR. 1028	PR. 1029	PR. 1030	PR. 1031	PR. 1032	PR. 1033	PR. 1034	PR. 1035
PR. 1036	PR. 1037	PR. 1038	PR. 1039	PR. 1040	PR. 1041	PR. 1042	PR. 1043	PR. 1044
PR. 1045	PR. 1046	PR. 1047	PR. 1048	PR. 1049	PR. 1050	PR. 1051	PR. 1052	PR. 1053
PR. 1054	PR. 1055	PR. 1056	PR. 1057	PR. 1058	PR. 1059	PR. 1060	PR. 1061	PR. 1062
PR. 1063	PR. 1064	PR. 1065	PR. 1066	PR. 1067	PR. 1068	PR. 1069	PR. 1070	PR. 1071
PR. 1072	PR. 1073	PR. 1074	PR. 1075	PR. 1076	PR. 1077	PR. 1078	PR. 1079	PR. 1080
PR. 1081	PR. 1082	PR. 1083	PR. 1084	PR. 1085	PR. 1086	PR. 1087	PR. 1088	PR. 1089
PR. 1090	PR. 1091	PR. 1092	PR. 1093	PR. 1094	PR. 1095	PR. 1096	PR. 1097	PR. 1098
PR. 1099	PR. 1100	PR. 1101	PR. 1102	PR. 1103	PR. 1104	PR. 1105	PR. 1106	PR. 1107
PR. 1108	PR. 1109	PR. 1110	PR. 1111	PR. 1112	PR. 1113	PR. 1114	PR. 1115	PR. 1116
PR. 1117	PR. 1118	PR. 1119	PR. 1120	PR. 1121	PR. 1122	PR. 1123	PR. 1124	PR. 1125
PR. 1126	PR. 1127	PR. 1128	PR. 1129	PR. 1130	PR. 1131	PR. 1132	PR. 1133	PR. 1134
PR. 1135	PR. 1136	PR. 1137	PR. 1138	PR. 1139	PR. 1140	PR. 1141	PR. 1142	PR. 1143
PR. 1144	PR. 1145	PR. 1146	PR. 1147	PR. 1148	PR. 1149	PR. 1150	PR. 1151	PR. 1152
PR. 1153	PR. 1154	PR. 1155	PR. 1156	PR. 1157	PR. 1158	PR. 1159	PR. 1160	PR. 1161
PR. 1162	PR. 1163	PR. 1164	PR. 1165	PR. 1166	PR. 1167	PR. 1168	PR. 1169	PR. 1170
PR. 1171	PR. 1172	PR. 1173	PR. 1174	PR. 1175	PR. 1176	PR. 1177	PR. 1178	PR. 1179
PR. 1180	PR. 1181	PR. 1182	PR. 1183	PR. 1184	PR. 1185	PR. 1186	PR. 1187	PR. 1188
PR. 1189	PR. 1190	PR. 1191	PR. 1192	PR. 1193	PR. 1194	PR. 1195	PR. 1196	PR. 1197
PR. 1198	PR. 1199	PR. 1200	PR. 1201	PR. 1202	PR. 1203	PR. 1204	PR. 1205	PR. 1206
PR. 1207	PR. 1208	PR. 1209	PR. 1210	PR. 1211	PR. 1212	PR. 1213	PR. 1214	PR. 1215
PR. 1216	PR. 1217	PR. 1218	PR. 1219	PR. 1220	PR. 1221	PR. 1222	PR. 1223	PR. 1224
PR. 1225	PR. 1226	PR. 1227	PR. 1228	PR. 1229	PR. 1230	PR. 1231	PR. 1232	PR. 1233
PR. 1234	PR. 1235	PR. 1236	PR. 1237	PR. 1238	PR. 1239	PR. 1240	PR. 1241	PR. 1242
PR. 1243	PR. 1244	PR. 1245	PR. 1246	PR. 1247	PR. 1248	PR. 1249	PR. 1250	PR. 1251
PR. 1252	PR. 1253	PR. 1254	PR. 1255	PR. 1256	PR. 1257	PR. 1258	PR. 1259	PR. 1260
PR. 1261	PR. 1262	PR. 1263	PR. 1264	PR. 1265	PR. 1266	PR. 1267	PR. 1268	PR. 1269
PR. 1270								

Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Rendre inutilisable l'emballage.



- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la

Classes de danger

responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
EUH381 - Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Danger



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les arthropodes et les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Pour les usages sous abri, peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents

Pour les usages sur fraisier, ananas, carotte, céleri-branché, cultures florales et plantes vertes, rosier, chicorées-production de racines, choux à inflorescence, choux feuilés, choux pommés, épinard, laitue et oignon, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Pour les usages sur houblon cerisier, agrumes, arbres et arbustes, fruits à pépins, manguier, pêcher-abricotier et prunier, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Pour les usages sur « cassissier », respecter une distance d'au moins 5 mètres entre les buses du matériel de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion
Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082



Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
 9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

4. Plantes non-cibles
4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

6. Divers
6a. . Se référer aux autorisations dérogatoires en cours : <https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours>
<https://www.bayer-agri.fr/produits/fiche/insecticides-movento>

7. Riverains et personnes présentes
7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
7b. . Respecter une distance d'au moins 10 m entre le dernier rang traité et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
7c. . Respecter une distance d'au moins 5 m entre les buses du matériel de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Champ d'activité

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Les doses recommandées sont identiques aux doses homologuées.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Conditions d'utilisation:

Se référer aux autorisations dérogatoires en cours
: <https://www.bayer-agri.fr/informations-agronomiques-et-actualites/par-cultures/arboricultures/bonnes-pratiques-et-reglementation/movento-usages-derogatoires-2026>
INSERER FLASH CODE
Du fait de son mode d'action systémique, des conditions poussantes (température et hygrométrie) sont nécessaires à une bonne efficacité de MOVENTO. En conditions sèches, une irrigation sera recommandée avant l'application du produit. En période froide il faudra retarder l'utilisation de MOVENTO afin de l'appliquer en période poussante favorable à une croissance active. En arboriculture, une croissance active se caractérise par une augmentation du diamètre du fruit de 4 à 6 mm par semaine.
MOVENTO présente une très bonne sélectivité vis-à-vis des arbres fruitiers, des cultures de salades et d'endives en production de racines et des cultures de choux. MOVENTO est classé neutre à moyennement toxique sur phytoseiidées. Il est neutre sur les punaises prédatrices, les coccinelles, les parasitoïdes, les arachnides et les chrysopes.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de populations d'insectes résistants à la famille chimique utilisée, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence d'individus résistants peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.
Pour limiter l'apparition de la résistance, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.

Classification IRAC

23 - Inhibition de la biosynthèse des lipides.

Application (matériel, pression)

Se référer aux autorisations dérogatoires en cours
: <https://www.bayer-agri.fr/informations-agronomiques-et-actualites/par-cultures/arboricultures/bonnes-pratiques-et-reglementation/movento-usages-derogatoires-2026>

Conditions du milieu

- Avant toute utilisation, éliminer de la parcelle les éventuelles adventices en floraison.



Mesures de protections des individus



MOVENTO®

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ PNEUMATIQUE ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		ou Type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	ou Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾								
Caractéristiques des EPI ▼		PRÉPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	LANCE (Sous Abri) CULTURES BASSES (< 50 cm)		LANCE (Sous Abri) CULTURES HAUTES (> 50 cm)		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
			SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables		Réutilisables		Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		ou Type 3 ou 4	Type 4 avec capuche		Type 4 avec capuche		ou Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾								
BOTTES certifiées EN 13 832-3								
Caractéristiques des EPI ▼		PRÉPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS (Plein Champ / Sous Abri)				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables				Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4		Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche				Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾								
BOTTES certifiées EN 13 832-3								

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Movento® ▯ 100 g/l spirotetramat ▯ AMM n°2110086 ▯ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▯ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ▯ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▯ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 ▯ Perturbateur endocrinien pour la santé humaine, Catégorie 2 ▯ Très persistant et très mobile.



▯ ▯ ▯ Danger ▯ ▯ ▯ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▯ H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. ▯ EUH381 - Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain. ▯ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▯ EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau ▯ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Septembre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)